



Guide d'utilisation DECLARVINS / CIEL Version 2
Dématérialisation des DRM

Octobre 2016



INTER RHÔNE

Contenu

1. Rappel - Inscription à Declarvins.net	3
2. Adhésion l'échange de donnée Declarvins / CIEL	5
3. Saisie de la DRM sur la nouvelle version de Declarvins.....	7
4. Validation / Modification de la DRM sur Prodou@ne / CIEL	12



INTER RHÔNE

1. Rappel - Inscription à Declarvins.net

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, il vous suffit de vous rendre sur l'adresse www.declarvins.net, de cliquer sur 'pas encore inscrit' et de suivre les différentes étapes :

- Cliquez sur "Créer un compte

DeclarVins permet :

- De s'identifier de façon sécurisée pour accéder aux services proposés par votre interprofession.
- De déclarer des documents économiques à un ou plusieurs destinataires (voir avenants au contrat d'inscription).

Création de compte : Contrat d'inscription

Bienvenue sur Declarvins, la plateforme d'inscription commune au CIVP, à Intervins SE et à Inter Rhône. Afin de pouvoir profiter des services, vous devez vous inscrire en suivant les prochaines étapes. Une fois votre inscription terminée, vous recevrez par mail un «contrat d'inscription» résumant les informations que vous nous avez transmises.

Vous devez le signer et le renvoyer à votre interprofession en joignant votre K-Bis par courrier, fax ou email pour valider définitivement votre accès aux services. Des avenants précisant les services disponibles, et notamment les contrats mandats de dépôts (déclaration unique transférée à d'autres organismes ou aux douanes), seront envoyés par votre Interprofession. Vous serez destinataire de chaque mise à jour liée à la mise en place d'un nouveau service.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toute question.
Bonne navigation

CRÉER UN COMPTE

- Saisissez les informations concernant l'utilisateur du compte ainsi que les informations du/des établissements, puis cliquez sur Suivant :

Étape 1 : Création de compte

Afin de créer votre compte veuillez remplir les champs suivants :

Nom*:	<input type="text"/>	Adresse e-mail*:	<input type="text"/>
Prénom*:	<input type="text"/>	Vérification de l'e-mail*:	<input type="text"/>
Fonction*:	<input type="text"/>	Téléphone*:	<input type="text"/>
		Fax:	<input type="text"/>

Etablissement

Veuillez ajouter vos établissements

Raison sociale*:

Nom commercial*:

SIRET*

* Champs obligatoires

Ajouter un établissement

SUIVANT



INTER RHÔNE

- Saisir maintenant les informations administratives de vos établissements, ainsi que la/les zones de rattachement, puis cliquez sur suivant
!/Attention : vérifiez bien l'exactitude de votre numéro d'accise/EA qui est indispensable pour saisir une DRM et pour l'échange de donnée avec les douanes. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez le demander auprès de votre service des douanes.

Étape 2 : Informations relatives à vos établissements

Veuillez remplir les informations concernant votre établissement :

Etablissement

Raison sociale*:	<input type="text"/>	Téléphone établissement	<input type="text"/>
Nom commercial*:	<input type="text"/>	Fax établissement	<input type="text"/>
SIRET**:	<input type="text"/>	Email établissement*:	<input type="text"/>
CNI:	<input type="text"/>	Famille*:	<input type="text"/>
CVI**:	<input type="text"/>	Sous famille:	<input type="text"/>
Numéro accises / EA:	<input type="text"/>	Service douane*:	<input type="text"/>
Numéro TVA intracommunautaire**:	<input type="text"/>	J'utilise un logiciel agréé EDI Declarvins pour déclarer mes DRM et DAIDS* <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Numéro de carte professionnelle***:	<input type="text"/>	Zone(s)*: Plusieurs zones possibles. Indiquez la ou les zones qui vous concernent. Zone Rhône pour les AOP du Rhône, Zone Provence pour les AOP de Provence et les IGP Var, Zone IGP intervins SE pour les IGP du Sud-Est, Zone IGP Languedoc pour les IGP du Languedoc).	
Adresse*:	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Zone Rhône	
Code postal*:	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Zone Provence	
Commune*:	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> IGP Intervins SE	
Pays*:	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> IGP Languedoc	
		L'adresse de votre comptabilité est-elle différente de la précédente ?	
		<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	

* Champs obligatoires
** Les numéros SIRET et CVI sont obligatoires pour les structures de production.
Le SIRET et le Numéro TVA intracommunautaire sont obligatoires pour les structures de négoce.
*** Le numéro de carte professionnelle est obligatoire pour les courtiers.

[PRÉCÉDENT](#) [SUIVANT](#)

Vérifiez ensuite qu'il n'y a pas d'erreur avant de valider votre inscription.
Une fois votre demande validée, vous recevrez une confirmation par mail. Vous devrez retourner à l'interprofession les documents signés avec votre K-Bis par courrier, fax ou mail.

Confirmation

Vous allez recevoir un email à l'adresse : _____ contenant un contrat d'inscription à signer et à retourner par courrier à votre interprofession avec votre K-Bis.

En parallèle, votre interprofession vous fait parvenir le cas échéant par mail les avenants précisant les services disponibles, et notamment les contrats mandats de dépôts mis en place.

Dès que votre interprofession aura mis à jour vos données et votre compte, vous recevrez un autre mail afin de créer votre identifiant et votre mot de passe et d'activer définitivement votre compte.

Si vous n'avez pas reçu d'email :

- Vérifiez vos spams
- L'adresse mail indiquée plus haut est peut-être erronée, Veuillez cliquer ici pour la modifier.

- Il ne vous restera plus qu'à choisir votre identifiant et votre mot de passe.

2. Adhésion l'échange de donnée Declarvins / CIEL

À partir du jeudi 15 Septembre 2016 14h, vous pourrez adhérer à la convention Ciel et totalement dématérialiser vos DRM.

Pour cela :

- À chaque connexion, Declarvins vous proposera d'"adhérer au service Ciel"
!/Attention, pensez à vous munir de vos identifiants prodouanes (ceux que vous utilisez si vous déclarez vos DAE sur GAMMA par exemple). Si vous n'en disposez pas, vous pouvez faire l'inscription sur <https://pro.douane.gouv.fr/>

Convention d'adhésion à l'échange de données CIEL-Declarvins.net


Afin de pouvoir activer la dématérialisation de la DRM entre DeclarVins.net et CIEL, vous devez remplir la convention en suivant les prochaines étapes.



Une fois votre inscription terminée, vous recevrez par mail la «convention» résumant les informations que vous avez remplies.

Vous devez la signer et la renvoyer à votre service des douanes pour valider définitivement votre accès aux services.

Une fois votre convention validée et l'échange de données activé, vous pourrez déclarer vos DRM d'un seul geste déclaratif. Votre DRM saisie sur DeclarVins.net sera transmise informatiquement sur l'interface CIEL des douanes sur laquelle vous devrez enregistrer définitivement votre e.DRM et finaliser votre paiement.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toute question.

 PLUS TARD

 J'ADHÈRE AU SERVICE CIEL 

- Cliquez sur "J'adhère au service Ciel", saisissez les informations manquantes et cliquez sur Suivant.

Étape 1 : Création du bénéficiaire

Afin d'identifier l'opérateur bénéficiaire, veuillez remplir les champs suivants :

Raison Sociale* : N°SIREN/SIRET ou N°douane* :

Etablissement

EARL FARAVEL

CVI* :

Numéro accises* :

Afin d'identifier le signataire de la convention, veuillez remplir les champs suivants :

Nom* : Adresse e-mail* :

Prénom* : Téléphone* :

Fonction* :

* Champs obligatoires

SUIVANT >

- Ensuite, sur l'écran suivant, saisissez les informations concernant le ou les utilisateurs qui pourront utiliser la plateforme Ciel. (Il faut un utilisateur par n° accises, cependant l'identifiant Prodou@ne peut être identique pour tous les n° accises.

Étape 2 : Habilitations

Utilisateurs

Veuillez ajouter les utilisateurs à habilitier aux téléprocédure CIEL.

Numéro accises :

Nom* :

Prénom* :

Identifiant Prodou@ne* :

Habilitation téléprocédure CIEL :

Habilitation télépaiement CIEL :

Echéance mensuelle :

* Champs obligatoires

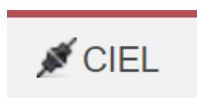
[Ajouter un utilisateur](#)

< PRÉCÉDENT **SUIVANT >**

- **Vérifiez vos informations et validez votre demande. Une fois votre demande validée, vous recevrez une confirmation par mail. Vous devrez retourner :**
 - o **La convention Ciel signée à votre service des douanes habituels par courrier**
 - o **L'avenant au contrat d'inscription Declarvins signé à l'interprofession par courrier, fax ou mail.**
- Le dossier est traité par les douanes sous environ 2 semaines.

!/ Sur declarvins.net, une petite icone vous indiquera lorsque votre connexion à CIEL est active :

Connexion CIEL OK :



Connexion CIEL inactive :



3. Saisie de la DRM sur la nouvelle version de Declarvins

Rendez-vous sur <http://declarvins.net> avec vos identifiants habituels.

Voici les différentes étapes de la saisie de la DRM :



⚠ Vous devez saisir votre DRM de août 2015 ⚠

Déclaration Récapitulative Mensuelle ?

Bienvenue sur votre espace DRM. Que voulez-vous faire ?


DRM	Etat ?	Mode de saisie	
2015-08	DRM à saisir	via Declarvins (DTI)	Démarrer la DRM

DRM 2015-2016

- DRM 2014-2015
- DRM 2013-2014
- DRM 2012-2013
- DRM 2011-2012
- DRM 2010-2011
- DRM 2009-2010
- DRM 2008-2009

Cliquer sur "Démarrer la DRM"

- Étape 1 : vérification des coordonnées de l'entreprise



Déclaration Récapitulative Mensuelle

DRM de août 2015 (saisie via Declarvins (DTI))

1. Informations
2. Ajouts / Liquidations
3. AOP
4. IGP
5. CRD
6. Déclaratif
7. Validation

Vous avez saisi **5%**

Veuillez tout d'abord confirmer les informations ci-dessous* :

Raison sociale :

Nom commercial :

CVI :

N° SIRET :

N° TVA intracommunautaire :

N° accises / EA :

Adresse du ch#i :

Lieu ou est tenue la comptabilité mati#re :

Service des douanes :

Je confirme l'exactitude de ces informations

Je souhaite modifier mes informations de structure

✕ SUPPRIMER LA DRM
VALIDER >



INTER RHÔNE

Cocher " Je confirme l'exactitude de ces informations" et cliquer sur "Valider"

- Étape 2 : récapitulatif des produits à déclarer.

/!\ Nouveauté : pour les caves concernées, vous pouvez préciser que vous souhaitez également déclarer des flux en droits acquittés en cochant "Je souhaite déclarer des produits en droits acquittés". (Tant que du stock sera présent en droit acquitté, vous ne pourrez pas décocher cette case)

1. Informations > 2. Ajouts / Liquidations > 3. AOP > 4. IGP > 5. CRD > 6. Validation

Vous avez saisi **10%**

< PRÉCÉDENT > SUIVANT >

Afin de préparer le détail de la DRM, vous pouvez préciser ici vos stocks épuisés ou l'absence de mouvements pour tout ou partie des produits. **PASSER CETTE ÉTAPE**

Je souhaite déclarer des produits en droits acquittés

Pas de mouvement pour l'ensemble des produits

- Étape 3 : Pour les onglets AOP/ IGP / Sans IG / LIES / Autres produits (en fonction des produits que vous avez à déclarer, vous aurez plus ou moins d'onglets)

/!\ Attention : de nouvelles lignes sont apparues notamment pour mieux distinguer les mouvements internes et les mouvements transitoires.

Les entrées :

Entrées (hl)	0.0000
Achats / réintégration	
Récolte / revendication	
Mvt. interne : Replis / Changt. de dénomination	
Mvt. interne : Déclassement / Lies	
Mvt. interne : Augmentation de volume	
Mvt. interne : Intégration issue de VCI	
Mvt. temporaire : Retour transfert de chai	
Mvt. temporaire : Retour embouteillage	
Mvt. temporaire : Retour de travail à façon	
Mvt. temporaire : Retour de distillation à façon	
Remplacement en suspension CRD	
Excédent suite à inventaire ou contrôle douanes	

Les sorties :

Sorties (hl)	0.0000
Vrac DAA / DAE ?	
Conditionné export ?	
DSA / Tickets / Factures ?	
CRD France ?	
CRD Collectives acquittées ?	
Conso Fam. / Analyses / Dégustation ?	
Pertes exceptionnelles ?	
Destruction / Distillation ?	
Mvt. interne : Non rev. / Déclassement ?	
Mvt. interne : Changement / Repli ?	
Mvt. interne : Mutage ?	
Mvt. interne : Revendication de VCI ?	
Mvt. interne : Autres ?	
Mvt. temporaire : Transfert de chai ?	
Mvt. temporaire : Embouteillage ?	
Mvt. temporaire : Travail à façon ?	
Mvt. temporaire : Distillation à façon ?	
Lies ?	

L'onglet pour les droits acquittés est en bas de page :

Droits acquittés	
> Stock théorique début de mois (hl)	13.0000
> Entrées (hl)	0.0000
> Sorties (hl)	0.0000
v Stock théorique fin de mois (hl)	13.0000

Cliquer sur suivant pour passer au produit suivant ou à l'étape suivante.

- Étape 4 : Nouveauté : déclaration de votre comptabilité CRD

Il est maintenant obligatoire d'ajouter les comptes CRD. À chaque début de campagne et pour la première utilisation de l'application, il sera possible de saisir le stock théorique début de mois. Il est possible d'ajouter des comptes CRD à l'aide du bouton en bas à droite "Ajouter une CRD".



INTER RHÔNE

Veuillez indiquer ci-dessous le compte des capsules CRD correspondant aux volumes déclarés :

Catégorie fiscale	Stock théorique Début de mois	Entrées			Sorties			Stock théorique Fin de mois
		Achats ?	Excédents ?	Retours ?	Utilisées ?	Détruites ?	Manquantes ?	
Vin Tranquille Personnalisées 75 cL	332							332
Vin Tranquille Personnalisées 25 cL	144							144
Vin Tranquille Personnalisées BIB 3 L	426							426
Vin Tranquille Collectives en droits suspendus 75 cL	164							164
Produit intermédiaire Personnalisées 75 cL	509							509

+ Ajouter une CRD

- Étape 6 : Déclarations administratives

Défauts d'apurement

Cocher si un défaut d'apurement est présent.

S'il y a un défaut d'apurement à déclarer, saisir les informations suivantes :

- Numéro DAA/DAC/DAE
- Numéro d'accise du destinataire
- Date d'expédition

Relevé des documents d'accompagnement non apurés (RNA)

Numéro DAA/DAC/DAE	Numéro d'accises du destinataire	Date d'expédition

+ Ajouter un RNA

Déclaration des mouvements sous DAA/DAS ou DAE au cours du mois

Saisir les informations demandées si dessous, ou cocher "Adhésion à EMCS/GAMMA (n° non nécessaires)"


Références des documents d'accompagnement emises durant le mois précédent

	Début de période	Fin de période
N° d'empreintes utilisées		
N° DAA/DCA		
N° DSA/DSAC		

Adhésion à EMCS/GAMMA (n° non nécessaires)

Caution

Choisir l'organisme de caution et indiquer le numéro

Caution 


Veuillez indiquer si vous disposez d'une caution, si oui merci de préciser l'organisme :

Dispense
 Oui

Numero

Statistiques européennes

Saisir les informations des statistiques européennes afin qu'elles soient transférées aux douanes.

Statistiques européennes 

	Volume
Quantités de moûts de raisin transformées en jus de raisin	<input style="width: 80%;" type="text"/> hl
Quantités de moûts de raisin transformées en MCR	<input style="width: 80%;" type="text"/> hl
Quantités de moûts de raisin transformées en vinaigre	<input style="width: 80%;" type="text"/> hl

- Étape 7 : Observations en cas de pertes / destruction / mouvements autres

Des observations seront demandées si les sorties suivantes sont saisies :

- Destruction / Distillation
- Mvt. interne – Autres
- Autres sorties
- Autres entrées
- Remplacement en suspension

Observations 

Tranquilles Cotes du Rhone Regional Rosé	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Tranquilles Cotes du Rhone Regional Blanc	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Tranquilles Cotes du Rhone Regional Rouge	<input style="width: 95%;" type="text"/>

L'étape suivante est la vérification des données.

Vous pouvez maintenant cliquer sur "valider" pour soumettre la DRM et l'envoyer à Ciel.

Un message vert s'affiche en haut de page pour vous indiquer le bon déroulement de l'opération.



INTER RHÔNE

4. Validation / Modification de la DRM sur Prodou@ne / CIEL

Vous pouvez accéder à CIEL, connectez-vous sur <https://pro.douane.gouv.fr>

Vos identifiants sont ceux utilisés habituellement sur Prodou@ne.

Quand vous êtes authentifié, cliquez sur le lien à gauche "CIEL", cliquez ensuite sur Entrez. Vous êtes maintenant dans l'interface "CIEL".

Accueil Gérer les déclarations Consulter les déclarations Profil utilisateur Manuel utilisateur A propos

Que souhaitez-vous faire ?

- Gérer mes déclarations
- Consulter les déclarations
- Consulter mon profil télé-déclarant

Pour consulter la déclaration que vous avez envoyée, cliquez sur "Gérer mes déclarations". Vous pourrez alors constater que votre déclaration est en statut "Brouillon" :

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR093455E0027

Période	Identification	Montant liquidé	Réf. créance	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Août 2016	5000292					Brouillon transmis par l'interprofession	Consulter Modifier

[Retour à l'accueil](#)

Pour valider votre déclaration auprès des douanes, cliquez sur "Consulter", vérifiez toutes les informations. En bas de page, vous aurez le montant de la taxation.

Si toutes les informations sont bonnes, cliquez sur "Déposer la déclaration", sur la page suivante, cliquez une seconde fois sur "Déposer la déclaration".

Votre déclaration a bien été déposée, vous pouvez maintenant l'imprimer et procéder au télépaiement en ligne

Votre déclaration a bien été effectuée !

Date du dépôt : 14/09/2016

Numéro de référence : 5000.

Date limite de paiement : 12/09/2016

Montant à acquitter : 943 euros

Référence de la créance : .

Pour télé-payer votre créance immédiatement, vous pouvez accéder au menu en cliquant sur "espace privé". Deux options vous sont proposées : soit "télérégler SAR" pour les créances jusqu'à 50000 €; soit "télépaiement CB" pour les créances jusqu'à 1500 €, en utilisant le code secret abc123. Au delà de 50000 €, le virement est obligatoire (article 1698D du CGI).

[Imprimer la déclaration](#)

Si vous constatez une erreur :

Cliquez sur "Modifier" :

Tableau de bord

Numéro d'agrément : FR093455E0027

Période	Identification	Montant liquidé	Réf. créance	Paiement	Reste à payer	Etat	Actions
Août 2016	5000292					Brouillon transmis par l'interprofession	Consulter Modifier

[Retour à l'accueil](#)

- A la première question :

Droits suspendus

Avez-vous des mouvements en droits suspendus à déclarer au cours de la période pour l'EFS désigné précédemment ?

Réponse retenue : Oui

Si vous souhaitez modifier les volumes en droits suspendus, cliquez sur "OUI"

Sélectionnez le/les produits que vous souhaitez modifier :

Si votre stock pour la balance des stocks en droits suspendus est épuisé (tous produits), veuillez l'indiquer ici :

< Produit : Effervescent Méditerranée Blanc >

Libellé fiscal : Vins mousseux avec IG - IGP

Aller directement à :

- Effervescent Méditerranée Blanc
- Tranquilles Blanc
- Tranquilles CdR Villages avec NG Massif d Uchaux Rouge
- Tranquilles CdR Villages avec NG RocheGude Rouge
- Tranquilles CdR Villages sans NG Rouge

Tous les champs seront modifiables.

Astuce : A gauche se trouvent les entrées, à droite se trouvent les sorties.

Quand vous avez modifié tous les produits, cliquez en bas de page sur "Valider votre saisie et revenir à l'écran précédent".

Il affiche un message qui indique que vous pouvez modifier tous les produits, cliquez sur "OK"

X

Vous disposez également des produits suivants en stock : Effervescent Méditerranée Blanc, Tranquilles Blanc, Tranquilles CdR Villages avec NG Massif d Uchaux Rouge, Tranquilles CdR Villages avec NG RocheGude Rouge, Tranquilles CdR Villages sans NG Rouge, Tranquilles Cotes du Rhone Regional Blanc, Tranquilles Cotes du Rhone Regional Rosé, Tranquilles Méditerranée Blanc, Tranquilles Méditerranée Rouge, Tranquilles Rouge. Confirmez-vous que vous n'avez pas eu de mouvements pour la période considérée pour ces produits ?

- A la deuxième question : vous pouvez modifier la quantité de sucre pour la chaptalisation. Par défaut la donnée envoyée par l'interprofession est "NON", si vous souhaitez ajouter du sucre, cliquez sur "OUI" et saisissez la quantité.

Chaptalisation

Avez-vous une quantité de sucre pour la chaptalisation à déclarer ?

Réponse retenue : Oui

Sucre pour la chaptalisation

Article 422 du Code Général des Impôts :
 "La quantité de sucre ajoutée à la vendange ne peut être supérieure, par hectare de vigne ayant effectivement produit les vins pour lesquels l'enrichissement par sucrage est autorisé, à 250 kilogrammes dans les zones viticoles C et à 300 kilogrammes dans la zone viticole B. Le sucre ainsi utilisé est frappé d'une taxe de 13 € par 100 kilogrammes due au moment de l'emploi."

- La troisième question concerne les droits acquittés:

Droits acquittés

Avez-vous des mouvements en droits acquittés à déclarer au cours de la période pour l'EFS désigné précédemment ?

Réponse retenue : Non

Si vous n'avez pas de mouvements en droits acquittés à déclarer, cliquez sur "NON" si vous souhaitez déclarer des mouvements en droits acquittés cliquez sur "OUI".

Vous pourrez ensuite, fonctionnement identique aux droits suspendus, modifier les quantités des entrées et sorties.

Astuce : A gauche se trouvent les entrées, à droite se trouvent les sorties.

Quand vous avez modifié tous les produits, cliquez en bas de page sur "Valider votre saisie et revenir à l'écran précédent".

Il affiche un message qui indique que vous pouvez modifier tous les produits, cliquez sur "OK"

- La quatrième question concerne les mouvements en CRD. Cliquez sur "OUI" pour modifier les mouvements déjà importés via Declarvins.net.

Capsules représentatives de droits

Avez-vous des mouvements (entrées ou sorties) de capsules représentatives de droits (CRD) à déclarer ?


Réponse retenue : Oui


Sélectionnez le compte CRD à modifier :


CRD vins tranquilles

CRD vins tranquilles

CRD produits intermédiaires

 Ajouter un nouveau compte

 Modifier le compte sélectionné

 Supprimer le compte sélectionné


Et cliquez sur "Modifier le compte sélectionné.

Ensuite, sélectionnez la centilisation concernée :

Type de capsule Personnalisées

Sélectionner une centilisation

75 cl
25 cl
Bag in box 300 cl

 Ajouter une centilisation

 Modifier la centilisation sélectionnée

 Supprimer la centilisation sélectionnée

Et cliquez sur "Modifier la centilisation sélectionnée".
Ensuite, vous pourrez modifier les données importées.
Une fois les données modifiées, cliquez sur "Valider les mouvements de la centilisation"
Puis, cliquez sur "Valider le détail du compte CRD" et "Valider votre saisie et revenir à l'écran précédent".

- La cinquième question concerne les empreintes et les documents d'accompagnement :

Empreintes et/ou documents d'accompagnement

Avez-vous utilisé des empreintes (machines à timbrer) ou des documents d'accompagnement pré-validés au cours de la période ?

Réponse retenue : Non

Comme pour les autres questions, vous pouvez répondre "OUI" pour modifier / ajouter des données.

- La sixième question concerne le défaut d'apurement

Défauts d'apurement

Avez-vous des défauts d'apurement à déclarer ?

Réponse retenue : Non

L'expéditeur doit informer l'administration du défaut d'apurement dans les deux mois et demi à compter de la date d'expédition. Exemple : une expédition du 1er février non apurée doit être déclarée sur la DRM du mois d'avril déposée en mai.

La réponse cochée est celle choisie sur Declarvins.net.

Vous pouvez la modifier en cliquant sur "OUI" et l'écran suivant s'affiche :

Relevé de non apurement

Saisie d'une nouvelle référence

N° DAA / DAC / DAE

Date d'expédition

N° d'accises du destinataire ou bureau d'export

Vous pourrez remplir les informations et cliquez sur "Ajouter cette référence" puis sur "Valider votre saisie et revenir à l'écran précédent".

- La septième question concerne les données statistiques qui sont importées directement de Declarvins.net :

Données statistiques

Quantités de moûts de raisin transformés en jus de raisin	hl	<input type="text"/>
Quantités de moûts de raisin transformés en moûts concentrés	hl	<input type="text"/>
Quantités de vins utilisés à la fabrication de vinaigre	hl	<input type="text"/>

- A la huitième étape, vous pourrez ajouter des justificatifs, documents et commentaires nécessaires à votre DRM.

Document justificatif et observations

Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au service des douanes, merci d'utiliser la fonction d'import d'un fichier ci-dessous.

Aucun fichier sélectionné.

NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF et image (JPG ou PNG) sont acceptés (taille maximale du fichier de 600 Ko).

Observations

- Une fois terminé, vous pouvez sauvegarder en brouillon, et finir de la déposer plus tard, ou cliquer sur "Déposer la déclaration".